

Fiche 2.2 : Quelles politiques pour l'emploi ?

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES : Afin de montrer que la diversité des formes et des analyses du chômage explique la pluralité des politiques, on analysera les politiques macroéconomiques de soutien de la demande globale pour lutter contre le chômage keynésien, les politiques d'allègement du coût du travail pour lutter contre le chômage classique, les politiques de formation et de flexibilisation pour réduire la composante structurelle du chômage. On soulignera que les politiques de l'emploi sont aussi fondées sur la prise en compte du rôle du travail et de l'emploi dans l'intégration sociale. On se demandera en quoi ce lien entre travail et intégration sociale est fragilisé par certaines évolutions de l'emploi.

Acquis de première : chômage, productivité, demande globale, politique monétaire, politique budgétaire, rationnement.

NOTIONS : Flexibilité du marché du travail, taux de chômage, taux d'emploi, qualification, demande anticipée, salariat, précarité, pauvreté.

Savoirs de référence sur la question

L'emploi : une priorité politique en raison du rôle intégrateur du travail

Le rôle central du travail et de l'emploi dans l'intégration sociale est mis en relief par l'analyse des effets sociaux du chômage.

L'expérience sociale du chômage revêt des modalités différentes selon son contexte sociétal : le chômage est-il indemnisé et sous quelles conditions ? Comment les institutions dédiées à son traitement économique et social accompagnent-elles ou encadrent-elles les chômeurs ? Cette expérience dépend également de l'articulation du travail avec d'autres instances d'intégration comme la famille, et aussi du genre, de l'âge, de la catégorie socioprofessionnelle. Elle est néanmoins marquée par l'affaiblissement des liens sociaux. Le chômage entraîne une diminution du revenu, nuit au réseau de sociabilité, est parfois facteur de dégradation de l'état de santé et des relations familiales. L'emploi stable étant un vecteur essentiel de l'intégration, la pénurie d'emplois stables a conduit à associer chômage et exclusion. Bien que fréquemment utilisé, ce terme fait l'objet de critiques de la part de nombreux sociologues. Selon R. Castel, il agglomère des situations socialement très disparates, et les réifie en définissant négativement une population d'exclus par opposition au reste de la population. Les effets sociaux du chômage gagnent à être envisagés en termes de désaffiliation, c'est-à-dire comme un processus et non comme un état, une gradation d'expériences qui ne concerne pas nécessairement ni exclusivement les chômeurs.

Le chômage est facteur de pauvreté. La pauvreté peut se définir en termes absolus à partir d'un niveau de consommation minimal en biens considérés comme fondamentaux. Cependant, on privilégie aujourd'hui une définition en termes relatifs, le seuil de pauvreté correspondant à une fraction du revenu médian. La pauvreté est alors envisagée comme une forme d'inégalité, et sous l'angle de l'intégration sociale : c'est parce qu'elle éloigne des normes de consommation propres à une société que la pauvreté peut être facteur d'exclusion. Pour cerner statistiquement la pauvreté, il faut alors en diversifier les approches, envisager conjointement à la pauvreté monétaire, la pauvreté de conditions de vie en matière de consommation courante, de logement et d'équipement en biens durables, et la pauvreté subjective qui ressort des perceptions par les individus de leur propre situation. Le chômage accroît le risque de pauvreté, cependant les prestations sociales atténuent ce risque, de façon différenciée en fonction des époques et des modèles nationaux.

L'expérience sociale du chômage est aussi une question de représentations et les politiques sociales sont à ce titre ambivalentes. S. Paugam a montré qu'elles contribuent parfois à la disqualification sociale de leurs bénéficiaires. L'approche comparative met en évidence ce qu'il appelle les « formes élémentaires de la pauvreté » : la pauvreté est intégrée dans les sociétés préindustrielles ou encore aujourd'hui dans certaines régions du sud de l'Europe lorsqu'il s'agit d'une situation courante perçue comme un état durable, hérité ; la pauvreté est marginale dans les sociétés industrialisées à faible taux de chômage et niveau élevé de protection sociale où elle est résiduelle et souvent stigmatisée ; la pauvreté est disqualifiante dans les sociétés postindustrielles confrontées à la précarité de l'emploi où elle est considérée comme résultant d'un processus de cumul de handicaps et d'accidents. Ainsi, la relation entre chômage, pauvreté et exclusion est caractérisée par des variations sociohistoriques.

On comprend alors la priorité accordée par les pouvoirs publics aux politiques de l'emploi, qui englobent des instruments très diversifiés. Les dépenses publiques pour l'emploi, dans lesquelles on distingue traditionnellement les dépenses dites « actives » (par exemple allègements de charges et subventions à l'emploi, dépenses de formation professionnelle en direction des chômeurs) et les dépenses dites « passives » (indemnisation du chômage, financement de dispositifs incitant au retrait d'activité, préretraites notamment), ne reflètent pas l'intégralité des mesures et politiques pour l'emploi, qui sont diverses et témoignent de la diversité des formes et analyses du chômage. Le chômage et la plupart des politiques pour l'emploi ont une incidence sur le salariat, terme qui désigne à la fois l'ensemble des salariés et les caractéristiques induites par le statut de salarié : rémunération par un salaire, rémunération et conditions de travail définies par un contrat, lien de subordination vis-à-vis de l'employeur, existence de droits sociaux associés à l'emploi.

Des politiques diversifiées et évolutives

Les politiques mises en œuvre dépendent en premier lieu du diagnostic posé quant aux origines du chômage. En référence aux travaux de J.M. Keynes, le chômage est dit keynésien lorsqu'il résulte d'une insuffisance de la demande globale. Cette approche diffère fondamentalement de l'analyse néoclassique qui considère que c'est l'insuffisante rentabilité et non l'absence de débouchés potentiels qui freine l'embauche : on parle de chômage classique pour désigner une situation dans laquelle le chômage s'explique essentiellement par le coût du travail. En retraçant l'histoire récente des politiques pour l'emploi, en France notamment, on constate que la diversité des explications du chômage se traduit par la pluralité des dispositifs de lutte contre le chômage, mais aussi qu'aucune de ces politiques ne parvient, à elle seule, à endiguer le phénomène. Elle fait apparaître également l'existence d'un chômage à caractère structurel qui justifie la mise en œuvre de politiques de formation et de flexibilisation du marché du travail.

Le chômage de masse réapparu dans les années 1970 a d'abord été considéré comme provoqué par un choc de demande négatif, à l'instar du chômage des années 1930, et donc analysé comme un chômage keynésien lié à une insuffisance de la demande globale. On s'attaque alors au sous-emploi par des politiques macroéconomiques de soutien de la demande, par la relance monétaire et la relance budgétaire. Ces politiques de relance stimulent la demande directement par des dépenses immédiates et indirectement en modelant la demande anticipée. Un facteur essentiel de leur efficacité est leur crédibilité : les anticipations évolueront favorablement si les agents sont convaincus de la détermination des pouvoirs publics à poursuivre la relance jusqu'à la fin de l'épisode récessif, et aussi de la capacité de résilience sur le long terme des finances publiques et/ou de la circulation monétaire. L'emploi ne sera véritablement stimulé que si les agents économiques n'anticipent pas de tension sur l'endettement public, les prélèvements obligatoires ou l'inflation. C'est ce qui a fait défaut aux politiques de relance dans la période de stagflation consécutive aux chocs pétroliers de 1973 et 1979. Des politiques de relance simultanées ont également été mises en œuvre en 2008 et 2009 dans l'ensemble des pays développés, mais dans des proportions contrastées : l'impulsion budgétaire, c'est-à-dire le creusement du déficit budgétaire imputable à des mesures discrétionnaires de relance, a, par exemple, représenté entre 2007 et 2009 11 points du P.I.B. aux Etats-Unis et 3,5 points du P.I.B. dans la zone Euro.

L'enkystement du chômage en France et dans une partie de l'Europe conduit également à la mise en œuvre de mesures destinées à lutter contre un chômage diagnostiqué comme « classique » : la

législation sur le salaire minimum et les cotisations sociales entraveraient la demande de travail. Cette interprétation justifie les politiques d'allègement du coût du travail. La désindexation des salaires contient le coût réel du travail en France à partir de 1982, et depuis 1993 les allègements de cotisations sociales concentrés sur les bas salaires soutiennent l'emploi peu qualifié, particulièrement touché par le chômage de masse. Le basculement d'une partie du financement de la protection sociale des cotisations assises sur la rémunération du travail vers la « T.V.A. sociale », assise sur la consommation, relève du même type de politiques pour l'emploi.

Identifier le chômage comme keynésien ou classique a pour enjeu la relation salaire-emploi. Le salaire est à la fois un coût pour l'employeur et un revenu pour le salarié. L'augmentation des salaires aggrave le chômage classique puisqu'elle renchérit le coût du travail. En revanche, elle est un outil efficace contre le chômage keynésien car elle stimule la demande effective, et ce d'autant plus qu'elle cible les ménages les plus faiblement rémunérés qui ont une propension à consommer plus forte. Il en va de même de la redistribution des revenus. Les choix et la conduite des politiques pour l'emploi sont compliqués par la coexistence de chômage classique et de chômage keynésien. Ainsi, les récessions engendrent du chômage keynésien, mais éventuellement, dans certains contextes, du chômage classique pour certaines branches soumises à la concurrence émanant de pays pratiquant des coûts salariaux plus faibles. De plus, l'interdépendance entre les marchés fait que le chômage classique dans une branche ou sur un segment du marché du travail peut être facteur de chômage keynésien puisqu'il provoque une diminution du revenu global des actifs et de la demande anticipée.

Enfin, les différentiels de taux de chômage ont incité les gouvernements à des politiques structurelles dans les pays touchés par « l'eurosclérose ». Il s'agit alors d'envisager le marché du travail sous son angle dynamique. Le chômage est un stock alimenté par des flux de fin de contrats et de licenciements et diminué des flux de retour à l'emploi. Si les flux tarissent, la durée du chômage s'allonge, sans affecter le taux de chômage. Pour dynamiser ces flux, faciliter l'appariement entre offre et demande de travail, entre le demandeur d'emploi et son employeur potentiel, on peut introduire davantage de flexibilité sur le marché du travail. Ainsi a été libéralisé dans les années 1980 le recours aux formes atypiques d'emploi, soit à l'intérim, au contrat à durée déterminée, et au temps partiel, érodant la norme d'emploi du contrat à durée indéterminée (C.D.I.) à temps plein. Si ce dernier demeure la norme de référence de l'emploi dans les représentations et la forme de contrat la plus courante, il ne constitue plus qu'une minorité des embauches : en France en 2010, les contrats à durée déterminée représentaient 76,6 % des flux d'embauches et 9,6 % du stock des emplois salariés.

Autre forme de flexibilité, le chômage partiel permet d'éviter des suppressions d'emploi dramatiques pour les salarié-e-s, et également coûteuses pour les entreprises qui se privent du capital humain accumulé et incorporé par leurs employés. Les salariés, maintenus dans l'entreprise en période de ralentissement de l'activité, peuvent voir leur temps de travail augmenter à nouveau au moment de la reprise.

La flexibilité du marché du travail renvoie aussi à la problématique de l'activation des dépenses passives, qui consiste à envisager des dispositifs permettant à la fois d'assurer aux chômeurs un revenu de substitution et de favoriser leur réinsertion sur le marché du travail : le chômage est une période de recherche d'emploi ; l'indemnisation du chômage rémunère cette prospection socialement utile mais le versement d'indemnités ne risque-t-il pas d'inciter au prolongement du chômage ? Cette question très ancienne, qui ne concerne pas que les dépenses d'assurance-chômage, a présidé à la création en 1988 du revenu minimum d'insertion (R.M.I.) en France, prestation différentielle liant le bénéfice d'un revenu minimum à un contrat d'insertion. Elle a été réactualisée et s'est élargie dans les années 1990 à propos des minima sociaux : dans un contexte où les emplois proposés sont souvent faiblement rémunérés et à temps partiel, cette prestation différentielle pouvait fortement réduire l'intérêt financier à retrouver un emploi et constituer une « trappe à inactivité », d'où l'instauration de la prime pour l'emploi en 2001 puis du revenu de solidarité active (R.S.A.) en 2009. En Allemagne, la profonde réforme du marché du travail qui a eu lieu entre 2003 et 2005, connue sous le nom de réforme(s) Hartz, poursuivait le même objectif d'activation des dépenses passives ; elle s'est traduite notamment par une réduction des indemnités de chômage et un durcissement de leurs conditions de versement.

La formation a également un rôle important à jouer dans le domaine de l'emploi. On peut tout d'abord renforcer l'employabilité des plus jeunes par davantage de formation initiale, la qualification apportant toujours une forte protection relative envers le chômage, même si cette relation est quelque peu brouillée par l'élévation générale du chômage qui a touché jusqu'aux plus diplômés. Le prolongement de la durée des études a toutefois parallèlement pour effet une diminution du taux d'emploi des jeunes. On peut ensuite renforcer l'employabilité des moins jeunes par la formation continue dont bénéficient aujourd'hui paradoxalement davantage les cadres et les plus diplômés qui sont moins touchés par le chômage. On peut enfin mettre l'accent sur la formation professionnelle et l'accompagnement des chômeurs.

Les choix politiques en matière d'emploi s'éclairent donc à la lumière d'un contexte spécifique. Il n'y a pas de panacée contre le chômage, la diversité des dispositifs est due à la complexité du phénomène.

Quels effets sur le rôle intégrateur du travail ?

Les politiques pour l'emploi, en poursuivant des objectifs quantitatifs, ont des effets qualitatifs sur la relation salariale. Paradoxalement, certaines d'entre elles, motivées par le constat que l'emploi est le vecteur essentiel de l'intégration sociale dans les sociétés contemporaines, peuvent parfois contribuer à fragiliser le rôle intégrateur du travail.

Les évolutions de l'emploi liées à une flexibilité accrue précarisent les trajectoires professionnelles qui alternent de plus en plus les périodes d'emploi et les épisodes de chômage. Le lien entre travail et intégration sociale se trouve fragilisé pour plusieurs raisons. La flexibilité détache tout d'abord les travailleurs des organisations qui les emploient : les carrières professionnelles sont de plus en plus mobiles, ce qui peut engendrer des comportements de retrait, de repli sur soi, et n'incite pas à l'accumulation de compétences spécifiques à un poste de travail dont la pérennité est devenue moins prévisible. Elle individualise ensuite les relations de travail : la diversification des contrats place parfois les membres d'un collectif de travail dans des situations si différentes qu'il leur est difficile d'éprouver une identité et des intérêts communs, et a fortiori de s'engager dans une action collective. Ce rapport au travail différencié recoupe parfois des clivages générationnels ; S. Beaud et M. Pialoux observent ainsi une certaine incompréhension entre les « vieux OS » et les « jeunes intérimaires ». La flexibilité de l'emploi met de plus parfois en concurrence les travailleurs, par exemple lorsque les contrats temporaires sont utilisés par les employeurs comme une phase d'observation et de sélection préalable à l'embauche durable. La flexibilité horaire diffracte quant à elle les emplois du temps des collectifs de travail et des familles, complique l'engagement associatif et affecte les pratiques de sociabilité.

Toutefois, la précarité n'est pas nécessairement la contrepartie de la flexibilité du marché du travail. Le "modèle" dit de « flexicurité » ou « flexisécurité », inspiré de l'expérience danoise, combine ainsi faible protection de l'emploi, indemnisation généreuse du chômage, politique d'activation vigoureuse axée sur la formation des demandeurs d'emploi, conciliant alors une réallocation très dynamique des emplois (ce "modèle" fonctionne d'autant mieux que la rupture d'emploi n'impacte pas fortement l'employabilité et que le risque de rester longtemps en dehors de l'emploi reste faible) et un fort sentiment de sécurité professionnelle des salariés exprimé dans les enquêtes d'opinions. Plus généralement, les transitions au cours de la vie professionnelle, les changements d'emploi et les périodes de recherche ne sont pas vécues comme des ruptures et peuvent même constituer des étapes positives dans les carrières individuelles s'ils font l'objet de dispositifs adéquats d'indemnisation, d'accompagnement, de formation, de transfert des droits sociaux acquis dans les emplois successivement occupés. Ces dispositifs, qui valoriseraient non seulement l'emploi rémunéré mais aussi d'autres activités socialement utiles comme la recherche d'emploi, la reprise d'études, le temps partiel ou l'interruption d'activité pour bénévolat ou pour raisons familiales, restent largement à construire.

La question de la fragilisation du lien entre travail et intégration sociale se pose également à propos de l'activation des dépenses passives qui est une tendance forte des évolutions des politiques de l'emploi. L'activation des dépenses passives vise à diminuer le taux de chômage tout en augmentant le taux d'emploi, deux objectifs qui n'avaient pas été auparavant toujours associés. C'est ainsi qu'en France, les dispositifs de préretraites développés dans les années 1970 et 1980,

ou encore les dispositifs d'incitation au retrait du marché du travail comme l'allocation parentale d'éducation, génèrent des flux de sortie du marché du travail qui tendaient à réduire simultanément le taux de chômage et le taux d'emploi. Ces dispositifs ont progressivement reflué, tandis que la mise en place du R.S.A. et une indemnisation du chômage moins longue, dégressive, amoindrie et soumise à un contrôle toujours plus étroit des démarches de recherche d'emploi se présentent comme un ensemble de mesures susceptibles de faire diminuer le taux de chômage en augmentant le taux d'emploi. Si l'élévation du taux d'emploi augmente la croissance potentielle et facilite le financement de la protection sociale, cet objectif quantitatif du taux d'emploi peut cependant entrer en contradiction avec l'objectif de qualité de l'emploi. L'activation des dépenses passives, en colmatant la trappe à inactivité, peut ouvrir la trappe à pauvreté : la priorité au retour rapide à l'emploi peut se faire au détriment de la qualité de l'appariement, inciter les actifs à accepter des emplois peu qualifiés. Il peut y avoir une contradiction entre l'objectif du retour rapide à l'emploi (ou « *workfirst* ») et celui d'accroissement des capacités et opportunités des demandeurs d'emploi dans le long terme (ou « *empowerment* »). Les allègements de cotisations sociales et autres dispositifs en faveur des moins qualifiés jouent favorablement sur leur taux d'emploi mais n'encouragent pas la qualification et le progrès technique.

L'individualisation du traitement du chômage et de l'accompagnement du chômeur fait par ailleurs du chômage une expérience individuelle qui sera alors plus souvent intériorisée comme un échec personnel. Cette individualisation peut aussi s'apparenter à une forme de contrôle social et véhiculer dans les représentations sociales l'idée que le chômage ressortirait davantage de la responsabilité individuelle que de la responsabilité collective. Enfin, les réductions de cotisations sociales altèrent le financement de la protection sociale et peuvent véhiculer dans les représentations sociales l'idée qu'elle serait une charge et non un bien commun. L'impact des politiques de l'emploi se ressent donc au-delà de leurs bénéficiaires immédiats : ce sont bien les normes d'emploi du salariat comme statut étendu et consolidé au cours du XXème siècle qui sont affectées (cf. question 2.1. Comment s'articulent marché du travail et gestion de l'emploi ?). L'articulation des politiques de flexibilité du marché du travail avec la précarité est une question contemporaine commune à l'ensemble des pays. Ainsi les réformes Hartz en Allemagne, associées à l'institutionnalisation de « Mini-jobs » très faiblement rémunérés et largement exonérés de cotisations sociales et d'impôts, ont contribué à une élévation du taux d'emploi et une baisse du taux de chômage, mais aussi exercé une pression à la baisse sur les salaires et contribué à une augmentation du nombre de travailleurs pauvres et à la détérioration des conditions d'emploi de certains salariés.

Ressources et activités pédagogiques proposées

Activité 1 : Les politiques pour l'emploi à travers leur budget

Finalité : Analyser les dépenses publiques pour l'emploi et leur évolution.

Étapes et ressources préconisées :

- Circonscrire l'étendue et étayer la diversité des politiques pour l'emploi à partir de l'article de Brigitte Roguet, et Sofia Pessoa e Costa, « Les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2008 », Dares Analyses n°3, janvier 2011 (www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2009-12-52-3.pdf). Les contours statistiques de ces politiques sont incertains : ainsi la nomenclature européenne exclut les politiques de soutien à la demande globale et les allègements de cotisations sociales (encadré 1).
- <http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de,76/statistiques,78/politique-de-l-emploi-et-formation,84/> portail du site de la Dares offrant de nombreuses des synthèses et ressources statistiques sur la politique pour l'emploi dont « La dépense pour l'emploi de 1973 à 2006 » publication de janvier 2013 qui propose sous format excel, le détail des dépenses pour l'emploi sur la période.
- Commenter l'évolution du volume et de la structure de ces dépenses à l'aide du tableau 1, complété éventuellement par les séries longues des graphiques 1 et 2 dans l'article de Brigitte Roguet, « Le coût des politiques de l'emploi en 2006 », Premières Informations Premières Synthèses n°31, 2008 (www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2008.07-30.1.pdf). On constate le reflux des dispositifs ciblés et la montée des allègements généraux de cotisations sociales.
- Comparer les dépenses publiques pour l'emploi dans les pays de l'Union européenne à partir de la base de données Eurostat : epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/labour_market/labour_market_policy/main_tables.

Activité 2 : Le lien entre travail et intégration sociale fragilisé par les évolutions de l'emploi

Finalité : S'interroger sur les effets des évolutions de l'emploi sur l'intégration par le travail.

Étapes et ressources préconisées :

- Au sein du dossier consacré en 2010 par la revue électronique SociologieS à la précarité, l'article d'H. Eckert « Précarité dites-vous ? » (sociologies.revues.org/3285?&id=3285) problématise la notion de précarité en étayant la variété des expériences sociales de la précarité. Il peut être particulièrement intéressant de cibler la réflexion sur l'analyse concernant les jeunes (§ 11 à 16), menée entre autres à partir de l'enquête du Céreq « Génération 1998 en 2005 ». On peut par exemple demander aux élèves de caractériser la distinction entre « précarité paradoxale » et « éloignement de l'emploi durable », en la reliant à la question du lien entre travail et intégration sociale...
- Autre ressource possible : les données d'enquête publiées et analysées dans Edouard Fabre et Nicolas de Riccardis, « Les contrats courts vus par les salariés : une précarité de l'emploi qui n'induit pas nécessairement une précarité du travail », Premières Informations Premières Synthèses n°12-3, 2007 (www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2007.03-12.3.pdf). Plusieurs tableaux peuvent servir de points d'appui à la réflexion. Le tableau 6 montre notamment que la perception du contrat court varie en fonction des caractéristiques sociales de l'individu.

Bibliographie

Bibliographie sélective et commentée à l'usage du professeur

Askenazy P., *Les décennies aveugles, Emploi et croissance 1970-2010*, Seuil, 2011.

[Ce livre dresse un historique des politiques de lutte contre le chômage menées en France depuis le premier choc pétrolier. A rebours d'une analyse en termes d'euroscolarité, il démontre qu'il n'existe pas de source de rigidité sur le marché du travail qui serait consubstantielle au modèle social français et que ce sont des erreurs de politique économique plutôt que les institutions qui sont à l'origine de la montée puis de la persistance du chômage à un niveau aussi élevé.]

Bénassy-Quéré A., Coeuré B., Jacquet P. et Pisani-Ferry J., *Politique économique*, De Boeck, 2009.

[Dans le chapitre 8, la section 8.3. présente l'ensemble des politiques visant à assurer le plein emploi, en distinguant politique de l'emploi au sens étroit et au sens large. L'ensemble est clair ; les illustrations, données empiriques et exemples nombreux.]

Castel R., *L'insécurité sociale : Qu'est-ce qu'être protégé ?* La République des Idées, Seuil, 2003.

[Le chômage et les politiques de l'emploi ne concernent pas seulement les chômeurs mais bien l'ensemble des actifs. Leurs conditions de travail et d'emploi connaissent une dégradation lente mais continue sous l'effet des politiques de flexibilité du marché du travail. R. Castel met en relief ce processus contemporain par une perspective de long terme qui retrace l'émergence et la consolidation du salariat. S'enclenche ainsi un processus de désaffiliation qui se traduit aussi par une « déstabilisation des stables ».]

Darreau P., Pondaven C., (ss la dir.), *Problèmes économiques et sociaux contemporains*, Cujas, 1998.

[Ouvrage très accessible, dont le chapitre 2, pp. 81 à 121, offre une présentation claire et pédagogique de la dynamique de l'emploi, de l'analyse néoclassique et de son renouveau par relâchement des hypothèses – rigidités, coin fiscal, théorie des contrats implicites -, de l'analyse keynésienne, de la relation organisation du travail/chômage.]

Gautié J., *Le chômage*, Repères, La Découverte, 2009.

[Le chapitre I aborde le caractère dynamique du marché du travail, les politiques de soutien de la demande globale pour traiter le chômage keynésien font l'objet du chapitre II, la composante structurelle du chômage fait l'objet du chapitre III, ce qui conduit à une typologie des politiques de l'emploi dans le chapitre IV.]

Lazarsfeld P., *Les chômeurs de Marienthal*, Minuit, 1982.

[Cette enquête pionnière dans une banlieue viennoise après la fermeture de l'usine qui employait la quasi-totalité des actifs est devenue un classique, d'abord par son ambition méthodologique saluée en préface par P. Bourdieu, et aussi parce que les travaux ultérieurs en sociologie la citent comme référence, autant pour revendiquer son héritage que pour se démarquer de ses résultats. Si P. Lazarsfeld et son équipe insistaient sur une expérience du chômage marquée par l'anomie, les travaux contemporains déclinent les variations sociales de cette expérience.]

Bibliographie complémentaire

Castel R., *Les Métamorphoses de la question sociale : Une chronique du salariat*, Fayard, 1995.

Erhel C., *Les politiques de l'emploi*, Que sais-je ?, P.U.F., 2009.

Le Clainche C., Les perceptions sur les causes du chômage et sur ses solutions : le cas de la France, Revue de l'OFCE, n°113, 2010.

Paugam S., *Le salarié de la précarité, les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, P.U.F., 2000.

Paugam S., *Les formes élémentaires de la pauvreté*, P.U.F., 2005.